

Prangins, le 8 décembre 1977.

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Concerne: rapport de la commission sur préavis 61/77
transformation du réseau d'évacuation des eaux claires et
usées du quartier Auberge - Ancienne poste.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission désignée pour l'étude de ce préavis, composée de
Messieurs Jotterand Jean, Riesen Charles, Cailler Louis rapporteur
s'est réunies le lundi 5 décembre.

Ce projet soulève peu de commentaires car il s'agit, comme le relève
le préavis, d'installer ces égoûts selon les prescriptions de notre
règlement communal. Le tracé nous semble judicieux, il permet de desservir
tous les bâtiments de cette ruelle en plaçant le séparateur de graisse,
pièce la plus encombrante, en bordure de la route de Bénex, facilitant
par là son accès pour les vidanges. Par contre la commission propose
de le déplacer en limite de la propriété Aubert, afin de ne pas gêner
un agrandissement éventuel de la grande salle.

En conclusion nous vous recommandons:

- 1) D'accepter le projet avec déplacement du séparateur de graisse
selon proposition de la commission.
- 2) D'accorder le crédit de 32'000.-Fr pour sa réalisation.

La commission

Jotterand Jean

Riesen Charles

Cailler Louis

